

Mise à jour n° 33 de la collection Normes – Ouvrages routiers	<b>2004 04 30</b>
<b>6<sup>e</sup> mise à jour du Tome I – Conception routière</b>	

**Pages liminaires**

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour Faux titre et Données de catalogage Faux titre et Dépôt légal Notes générales 1 à 10	Déc. 2001 et Mai 2002	Répertoire des mises à jour Faux titre et Données de catalogage Faux titre et Dépôt légal Notes générales 1 à 7	Déc. 2001 et Déc. 2003

**Pages de chapitres du tome**

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
6	1 et 2	2001 04 15	1 et 2	2001 04 15 2004 04 30	Actualisation de la table des matières.
	7 à 10	98 09 15 2001 04 15	7 à 10	2001 04 15 2004 04 30	Tableau 6.3–4 et tableau 6.3–5 : correction des valeurs des tableaux.
7	11 et 12	2003 04 15	11 et 12	2003 04 15 2004 04 30	Figure 7.4–1 : correction de la formule du calcul du rayon.
	17 et 18	2003 04 15	17 et 18	2003 04 15 2004 04 30	Graphique 7.4–5 : correction du texte.
8	DN 015 et DN 016	2001 04 15 2003 04 15	DN 015 et DN 016	2001 04 15 2004 04 30	DN 016 : correction du dessin du carrefour en croix.
	15	1 à 33	1 à 32	2004 04 30	Révision générale du chapitre.  Retrait de la section 15.3 « Définitions » et renumérotation des sections suivantes.  Section 15.3.2 « Bande cyclable et accotement revêtu » : remplacement du mot <i>asphalté</i> par revêtu. Retrait de la section « Bande cyclable bidirectionnelle ».  Section 15.3.2.1 « Bande cyclable » : retrait du terme « unidirectionnelle » dans le titre. Introduction du concept de la bande cyclable à contresens dans une rue à sens unique.  Section 15.3.2.2 « Accotement revêtu » : remplacement du mot <i>asphalté</i> par revêtu et ajout de la référence au <i>Tome V – Signalisation routière</i> .  Section 15.3.3 « Piste cyclable » : modification du texte afin de tenir compte du retrait des bandes cyclables bidirectionnelles.

Mise à jour n° 33 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2004 04 30

6<sup>e</sup> mise à jour du *Tome I – Conception routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
15					<p>Section 15.3.3.1 « Emplacement de la piste... (<math>V \leq 50</math> km/h) » : reprend certaines notions qui apparaissaient dans l'ancienne section 15.4.2.2 « Bande cyclable bidirectionnelle » qui a été abrogée.</p> <p>Section 15.3.3.2 « Emplacement de la piste... (<math>V &gt; 50</math> km/h) » : la référence à la longueur sur laquelle une glissière de sécurité peut être installée a été retirée. La notion des bandes cyclables bidirectionnelles a été enlevée.</p> <p>Section 15.4.2.1 « Largeur des bandes cyclables » : le titre a été modifié pour tenir compte des bandes cyclables qui sont toujours unidirectionnelles. Retrait des informations relatives à la séparation physique entre la bande cyclable et la voie de circulation automobile. Retrait de la section « Largeur des bandes cyclables bidirectionnelles ».</p> <p>Section 15.4.2.3 « Largeur des pistes cyclables » : correction du texte afin de tenir compte des modifications apportées au tableau 15.4–3.</p> <p>Tableau 15.4–1 « Largeur des bandes cyclables » : retrait des dessins concernant les bandes cyclables bidirectionnelles et des bandes cyclables séparées de la voie de circulation automobile par un moyen physique.</p> <p>Tableau 15.4–2 « Largeur des accotements revêtus (m) » : modification de la note.</p> <p>Tableau 15.4–3 « Largeur des pistes cyclables (m) » : ajout afin de tenir compte des pistes cyclables en milieu urbain.</p> <p>Section 15.4.4.2 « Surlargeurs des pistes cyclables dans les pentes » : retrait de la notion de bande cyclable bidirectionnelle.</p> <p>Section 15.4.6 « Courbes verticales » : correction apportée aux équations.</p>